

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023**

Séance du 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 10 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 06-10-2023

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/10/2023

Présents :

Mme GABRIEL Céline ; M. MARQUET Dominique, Mr EVRARD Gérard ; Mme COUCHE Valérie ; Mme TOURNUT Yolande ; M. ALCIBIADE Claude ; M. DURAND Alain ; Mme ALVAREZ Juliette ; Mme ECHEVARRIA Hélène ; Mr Jean-Luc CHIVIALLE

Représentés :

Mme VASSAL Laurence a donné pouvoir à Mme Céline GABRIEL ; M. VIGIER Pierre a donné pouvoir à M. MARQUET Dominique ; Mme LANDICHEFF Stéphanie a donné procuration Mme Hélène ECHEVARRIA ;

Absents :

Excusés : M PAVAN René ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme ECHEVARRIA Hélène a été désignée secrétaire de séance.

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Absents : 1

La séance est ouverte à 18H36

### I/ Délibérations :

#### **D 2023 -10-57 Culture : Spectacle « le Manoir des Mystères »**

Madame le Maire, rappelle aux Elus qu'il a été décidé de présenter à tous les enfants de Grépiac un spectacle comme cadeau de fin d'année.

La représentation aura lieu le 14 janvier 2024 à l'Amassada.

Le spectacle retenu est « Le Manoir des Mystères » joué par la compagnie Ben et Léo.

Elle présente le devis d'un montant de 1200€.

Madame le maire explique que l'association la « Petite Fabrique » a fermé l'an passé et elle souhaite financer pour les enfants de l'école une animation culturelle avec le restant de sa trésorerie. L'association souhaite s'associer financièrement à ce projet et participer à hauteur de 400€.

Madame le Maire propose que la commune prenne en charge la somme restante soit 800€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

**DE VALIDER** le devis pour la représentation du spectacle « Le manoir des mystères » soit pour un montant de 800€ TTC, prestation complète.

**D'IMPUTER** cette dépense à l'article 6238.

#### **D 2023 -10-58 Achat meuble logement**

Mme le Maire informe les Elus que le logement rue de la Maysou a été libéré le 18/09/2023. A sa rentrée dans le logement, l'ancien locataire avait investi dans du mobilier assorti à la cuisine installée par la commune pour un montant de 652€.

Elle propose à l'assemblée de racheter ce meuble cuisine pour un montant de 400€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

**DE VALIDER** l'achat du meuble cuisine au locataire sortant pour un montant de 400€.

#### **D 2023 -10-59 Annule remplace la délibération 2023-08-46**

Mme le Maire informe l'assemblée que le devis d'action froid validé en conseil municipal au mois d'août 2023 pour le matériel de la nouvelle épicerie a été révisé pour un montant de 27 024.00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

**DE VALIDER** le devis d'action froid d'un montant de 27 024€ TTC

#### **D 2023 -10-60 Pool Routier 2022-2024 année 2023**

Monsieur Dominique MARQUET adjoint au Maire présente à l'ensemble du conseil municipal la nécessité de refaire les routes communales ci-dessous :

Le chemin du Moulin, rue de la Maysou et rue de la Gleisette

Il présente les deux devis réalisés pour effectuer les travaux :

- L'entreprise BOUMAT TP pour un montant de 30 459.27€ TTC
- L'entreprise COLAS pour un montant de 32 385€ TTC

Il propose de faire dans un premier temps une partie des travaux, notamment ceux rue de la Maysou et rue de la Gleisette, car tous les devis n'ont pas été réactualisés, faute de temps.

Madame Juliette ALVAREZ souhaite savoir à quel endroit et sur combien de longueur, la rue de la Maysou sera réhabilitée.

Monsieur Dominique MARQUET informe que sur le devis il est notifié 5 mètres linéaires. La commission travaux ne sait plus exactement l'endroit où se fera la réfection de la route.

Madame Juliette ALVAREZ trouve dommage de voter ce point si toutes les informations ne sont pas réunies. Madame Valérie COUCHE constate que les devis ont été réalisés au mois d'avril et dit qu'il aurait fallu peut-être parler de ce point bien avant.

Monsieur Dominique Marquet répond avoir sollicité la commission, pour une restitution du dossier, mais que ses sollicitations sont restées vaines.

Madame le Maire rappelle à la commission travaux qu'il est important d'aller au bout des dossiers.

Monsieur Dominique MARQUET souhaite mettre tout de même ce point au vote pour ne pas perdre la subvention vu le délai resserré.

Monsieur MARQUET précise que la dépense rentre dans le programme du Pool Routier 2022-2024 et sera subventionnée par le conseil départemental.

Le conseil Municipal après délibération avec 3 CONTRE (Hélène ECHEVARRIA, Stéphanie LANDICHEFF et Juliette ALVAREZ) et 10 POUR :

- DECIDE de faire qu'une partie des travaux rue de la Maysou et de la Gleisette
- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BOUTMAT pour un montant de 26 713.98€
- DECIDE que la dépense sera subventionnée par le PR 2022-2024
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document administratif et financier concernant ce dossier

#### **D 2023 -10-61 tarif accompagnateur repas des Séniors 2023**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le moment de convivialité offert aux personnes de plus de 65 ans de la commune sera le 18 novembre prochain.

Il est ainsi convenu que toute personne âgée d'au moins 65 ans sera invitée à participer à titre gratuit à un moment de convivialité. Elle propose également que les personnes désirant accompagner le sénior puissent être associées à la manifestation moyennant la somme de 12 €.

Elle demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Donne son accord pour la somme fixée ci-dessus
- Dit que le recouvrement sera assuré par le régisseur des recettes et porté à l'article 7788 en recette de fonctionnement au budget primitif 2023
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **D 2023 -10-62 Remboursement frais entrée congrès des maires ruraux 2023**

Mme le Maire informe qu'elle a assisté au congrès des maires ruraux qui s'est déroulé durant 3 jours à l'ALPE d'HUEZ fin septembre 2023.

Elle demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur le remboursement des frais d'entrée d'un montant de 140€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

**DECIDE** de rembourser à Mme le Maire la somme de 140€

#### **D 2023 -10-63 aide exceptionnelle**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que par délibération en date du 3 décembre 2015 N° 77 le CCAS a été dissous et remplacé par d'autres dispositions, sous la responsabilité du Conseil Municipal.

Elle fait part à l'assistance de la demande de la Maison des Solidarités d'Auterive, de la demande d'aide d'une administrée qui est locataire sur la commune et dont les revenus actuels ne lui permettent pas de régler son loyer du mois de septembre 2023. Une demande de logement HLM a été faite.

La maison des solidarités demande à la commune de participer au loyer du mois de septembre à hauteur de 217€

Monsieur Claude ALCIBIADE souhaiterait savoir si cette demande d'aide financière sera renouvelée les mois prochains, ou bien si c'est une demande isolée.

Madame le Maire explique que cette demande est exceptionnelle. Cette aide servira à faire face à une situation ponctuelle.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Confirme le versement d'un secours d'urgence de 217€ à cette personne.
- Dit que la somme sera prélevée au compte 657362
- Charge Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **D 2023 -10-64 Rénovation et extension de l'éclairage public en divers secteurs -Tranche 2**

Madame Valérie COUCHE conseillère municipale informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 15/05/2023 concernant la rénovation et extension de l'éclairage public en divers secteurs-Tranche 2-référence 6AT319, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

##### 1/ Centre-ville :

-Suppression et non remplacement des 2 mats fontes avec lanternes de style situés dans le square du rondpoint PL n°68 et n°69

- suppression et non remplacement de mât d'éclairage du passage piéton PL n°173 qui sera compensé par la future optique LED du PI n°157

- Remplacement des 2 lanternes de style sur façade rue des acacias PL n°66 et PL n°67 par 2 appareils d'éclairage public urbains décoratifs en applique à source LED 20 watts. RAL à définir par la mairie.

- Déplacement du PL n°70 de l'autre côté de la route en espace vert pour libérer l'espace devant le bâtiment de la salle des fêtes La Prade

##### 2/ Salle des fêtes, la Prade

-Suppression des lanternes de style sur la façade de la salle des fêtes PI n°71 et n°72, suite aux travaux de réhabilitation, du bâtiment, mais câble d'éclairage public existant à conserver

-Ouverture d'une tranchée d'environ 10 mètres sous chaussée, fourniture et pose d'un fourreau de diamètre 63mm et déroulage public U1000R02V +câblette

- Remontée sur façade de la mairie

-Fourniture et pose d'un appareil d'éclairage public urbain décoratif en applique à source LED 20 Watts. RAL à définir par la mairie.

**Cette opération sera réalisée ultérieurement.**

##### 3/ Route d'Auterive

-Dépose des 13 ensembles d'éclairage public vétustes type col de cygne RAL vert à remplacer par 13 ensembles d'éclairage public type décoratif routier composés chacun d'un mât en acier galvanisé de 6 ou 7 mètres de hauteur équipés de luminaires à LED 28 watts bi puissance.

-Prises Guirlandes à conserver sur les PL n°64 et n°65 et n°158 à confirmer avec la mairie

-Nota : pour le PI n° 160, seul le mât sera changé, le luminaire étant déjà une source LED

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'Énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'Énergie électrique des points lumineux rénovés d'environ 90% soit 2060€/an.

Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG, la part restant à la charge de la commune après subvention du Conseil Départemental se calculerait comme suit :

Montant HT du projet

55 000€

Participation du SDEHG	19 250€
Subvention du Conseil Départemental	8 250€
<u>Participation communale(travaux)</u>	<u>27 500€</u>
Participation communale maîtrise d'œuvre	2 750€
Participation communale TVA non récupérable	173€
<u>Participation communale frais de gestion de l'emprunt</u>	<u>152€</u>
<b>Total Participation communale</b>	<b>30 575€</b>

La commune sollicitera auprès du conseil départemental la subvention associée aux travaux à partir du modèle annexé. Dès réception de cette délibération et de l'accord du Conseil départemental sur sa subvention, les services techniques du syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Afin de faciliter la gestion de la subvention du Conseil départemental pour ce projet et ainsi éviter à la commune d'avancer les fonds correspondants, cette subvention sera versée directement au SDEHG.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

**Approuve** l'avant-projet Sommaire présenté

**Décide** par le biais de fonds de concours de verser au SDEHG une subvention d'équipement-autres groupement d'un montant égal au montant appelé par le SDEHG, en un, versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

**Sollicite** l'aide du Conseil Départemental pour cette opération

#### **D 2023 -10-65 Zones d'accélération**

Madame Valérie COUCHE conseillère municipale informe le conseil municipal que dans le cadre du premier axe de la Loi d'Accélération des Énergies Renouvelables, les Communes doivent définir d'ici le 31 décembre 2023 des zones d'accélération, zones présentant un potentiel pour accélérer la production d'énergies renouvelables.

Le 20 juin 2023, le préfet de la Haute-Garonne a informé par courrier les Communes à ce sujet.

Dans le souci d'un accompagnement au plus juste des besoins des Communes et de ses propres moyens, le Pays Sud Toulousain peut accompagner les communes.

Elle souhaite ouvrir une consultation du public et mettre à disposition un registre au secrétariat de la mairie.

Elle propose deux zones qui sont susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques :

- le bâtiment de l'école maternelle
- le bâtiment de la briqueterie de Grépiac

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'ouvrir une consultation publique

DECIDE de proposer déjà les deux bâtiments cités ci-dessus.

#### **II/ Questions diverses :**

- Monsieur Claude ALCIBIADE propose que les agents participent au repas des Séniors le 18 novembre, afin qu'ils puissent faire leur journée de solidarité annulée précédemment.
- Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle s'est rendue au congrès des Maires Ruraux du vendredi 29 septembre au 1 er octobre 2023 en Isère. Elle informe les conseillers du dispositif « village d'avenir » crée par l'AMRF. Ce programme est destiné à aider les territoires ruraux les plus en difficultés et doit leur apporter de l'ingénierie dans le déploiement de leurs projets. Le programme de la commune qui est la réhabilitation du cœur de bourg s'inscrit totalement dans ce dispositif. L'inscription doit se faire avant le 15/10/2023.
- Madame le Maire informe les conseillers qu'un conseiller numérique détaché de la CCBA interviendra à Grépiac les jeudis après-midi à l'Amassada de 13h30 à 17h00 afin d'animer ateliers collectifs autour du numérique ou bien des accompagnements individuels. Son rôle est d'amener les personnes vers l'autonomie numérique. Sa permanence débutera à partir du 09/11/2023 seulement sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de la CCBA.
- Mme Yolande TOURNUT informe de l'action mise en place pour « Octobre Rose », un atelier crochet est organisé à la bibliothèque samedi 14 octobre 2023 de 14h à 15h00, l'idée est de sensibiliser au dépistage du cancer du sein. Les participants repartiront avec leur ruban.
- Mme Valérie COUCHE souhaite informer l'assemblée de l'avancé de la révision du PLU.  
Un commissaire enquêteur a été désigné par le Préfet. Ses permanences seront le 13 novembre 2023, le 28 novembre 2023 et le 14 décembre 2023 à la mairie. La communication sera faite en temps et en heure. Les retours des personnes publiques

associées arrivent petit à petit. Madame le maire rajoute qu'elles vont présenter le dossier à la CDPENAF de la Haute Garonne jeudi 12/10/2023 au matin.

Fin de séance à 20h10

GABRIEL Céline	VASSAL Laurence (a donné procuration à Céline GABRIEL)	MARQUET Dominique
ALVAREZ Juliette	PAVAN René (absent)	LANDICHEFF Stéphanie (a donné procuration à Hélène ECHEVARRIA)
ALCIBIADE Claude	DURAND Alain	CHIVIALLE Jean-Luc
ECHEVARRIA Hélène	COUCHE Valérie	EVARD Gérard
VIGIER Pierre (a donné pouvoir à MARQUET Dominique)	TOURNUT Yolande	

